



République Française  
Département de la Drôme  
Arrondissement de VALENCE  
Commune de PONT DE L'ISERE

MAIRIE PONT DE L'ISERE  
PLACE DE LA MAIRIE  
26600 PONT DE L'ISERE

Téléphone : 0475846013

Télécopie : 0475847552

courriel : [mairie-de-pont-de-lisere@mairiedepontdelisere.fr](mailto:mairie-de-pont-de-lisere@mairiedepontdelisere.fr)

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE-RENDU - REUNION DU 15 Janvier 2018 à 19 H 30

L'an deux mille dix-huit le quinze janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de PONT DE L'ISERE, régulièrement convoqué le huit janvier deux mille dix-huit s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame LAMBERT Marie-Claude, Maire.

Nombre de conseillers  
en exercice : **23**

Nombre de conseillers  
présents : **20**

Nombre de conseillers  
représentés : **1**

Date de convocation :  
08/01/2018

Présents : Mme LAMBERT Marie-Claude, M. WEIBEL Jean-Christophe, Mme POUILLY Isabelle, M. ROUX Daniel, Mme CHASTAGNIER Isabelle, M. PIZIEUX Marc, Mme CASTELLO Christel, M. MAGNIN Pierre, M. PLANTIER Claude, M. RENAUD Claude, M. SIFFLET Jacques, M. TOURET Patrick, Mme FONTANET Elisabeth, Mme SAVIN Christiane, Mme GOSSE Brigitte, Mme SAINSORNY Marjorie, M. BOUYER Jean-Pierre, Mme LEROY Colette, M. BACCARO Alain,

Absents : Mme BERBIER Nathalie, Mme METERY Véronique (arrivée à 20 H 00)

Absent excusé : M. BIGI Pascal,

Absent ayant donné pouvoir : Mme BLACHE Martine, pouvoir à M. ROUX Daniel.

Secrétaire de séance :

La présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame CASTELLO Christel est désignée pour remplir cette fonction.

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 4 décembre 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal de séance du 4 Décembre 2017.

## II – DELIBERATIONS

### QUESTION N° 1 INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Madame le Maire informe le conseil municipal que Madame LACATON Pauline élue sur la liste PONT DE L'ISERE DEMAIN a présenté, par courrier en date du 5 décembre 2017 sa démission de son mandat de conseiller municipal.

Madame BERBIER Nathalie est donc appelée à remplacer Madame LACATON Pauline au sein du Conseil Municipal.

En conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 23 mars 2014 et conformément à l'article L.270 du code électoral Madame BERBIER Nathalie est installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

Le tableau du Conseil Municipal est mis à jour en conséquence et Monsieur le Préfet a été informé de cette modification.

### QUESTION N° 2 Mise en place du RIFSSEP

**Exposé :** Madame le Maire informe l'assemblée qu'il a été décidé par décret la création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique, en remplacement du régime indemnitaire actuel. Le nouveau régime indemnitaire se compose de deux éléments :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire.
- Le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) dont le versement est facultatif et lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au vu des critères professionnels suivants :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Il est proposé de fixer les conditions d'attributions et les montants maximum pour chaque groupe de fonction répertorié au sein de la collectivité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéréVALIDE la mise en place du RIFSEEP à compter du 01/02/2018.

### Arrivée de Véronique METERY (20 H 00)

<b>QUESTION N° 3</b>	<b>ARCHE AGGLO : Modification statutaire</b>
----------------------	--

**Exposé :**

Madame le Maire fait état de la délibération de la Communauté d'Agglomération du 20 décembre 2017, portant modification des statuts. Ce texte est issu des statuts des trois collectivités fusionnées et a vocation à faire converger les compétences optionnelles et facultatives de chacune d'entre elles dans un pacte statutaire unique.

Elle informe le conseil qu'en application de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette modification. Elle précise que Monsieur le Préfet de l'Ardèche entérinera cette modification dès lors que la majorité des Conseils, requise à l'article L 5211-5 sera atteinte.

Madame le Maire donne lecture des statuts de la Communauté d'Agglomération, lesquels sont issus de ceux des trois collectivités fusionnées.

**Décision :** Le Conseil municipal, VALIDE la modification statutaire proposée

<b>QUESTION N° 4</b>	<b>Ouverture de crédits avant le vote du budget 2018</b>
----------------------	--

**Exposé :** Madame le Maire présente au Conseil municipal les propositions d'ouverture de crédits pour les programmes suivants :

Opération 444 – Bâtiments 2018	10 000.00 €
Opération 445 – Voirie 2018	10 000.00 €
Opération 446 – Matériel technique 2018	10 000.00 €
Opération 447 – Mobilier et matériel divers 2018	10 000.00 €
Opération 448 – Ecoles 2018	5 000.00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>45 000.00 €</b>

Le Conseil municipal peut ouvrir des crédits avant le vote du budget dans la limite du ¼ des crédits ouverts du budget de l'exercice précédent (hors remboursement d'emprunts, opérations d'ordre), soit :  $2\,618\,985.55 \text{ €} * 25 \% = 654\,746.39 \text{ €}$

**Décision :** Le Conseil Municipal, ACCEPTE la proposition d'ouverture des crédits présentée ci-dessus.

**QUESTION N° 5** **Convention pour mutualisation des frais de fourniture de la psychologue scolaire, membre du RASED**

**Exposé :**

Madame le Maire expose que les Réseaux d'Aides Spécialisés aux Elèves en Difficulté (RASED) contribuent à « l'objectif de l'école qui est d'amener tous les élèves à la maîtrise des connaissances et des compétences inscrites dans les programmes en référence au socle commun. Les aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire. Elles permettent de remédier à des difficultés résistant aux aides apportées par le maître. Elles visent également à prévenir leur apparition ou leur persistance chez des élèves dont la fragilité à été repérée. »

Le RASED comprend deux spécialisations :

Un enseignant spécialisé chargé d'aide à dominante pédagogique et/ou rééducative

Un psychologue scolaire

Madame le Maire présente la convention proposée par Madame la l'Inspectrice de l'Education Nationale dans le but de mutualiser les frais de fourniture de la psychologue scolaire en vue de renouveler le matériel de test psychologique nécessaire aux missions de psychologie scolaire des communes de BEAUMONT MONTEUX – CHANOS CURSON – CHATEAUNEUF SUR ISERE - CROZES HERMITAGE – LARNAGE –

MERCUROL-VEAUNES – PONT DE L'ISERE et TAIN L'HERMITAGE et demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette convention

**Décision :**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTÉ** la convention de mutualisation des frais de fourniture de la psychologue scolaire, membre du RASED et **AUTORISE** madame le Maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant

<b>QUESTION N° 6</b>	<b>Charte paysagère environnementale des Côtes du Rhône</b>
----------------------	---

**Exposé :**

Madame le Maire présente au conseil municipal la charte paysagère environnementale des côtes du Rhône, réalisée par le Syndicat Général des Vignerons Réunis des Côtes du Rhône, qui a pour ambition de rassembler tous les acteurs agissant sur le vaste territoire viticole, collectivités locales, administrations, syndicats viticoles, institutionnels, élus, organismes professionnels et techniques, associations locales ; pour qu'ils prennent part de manière volontaire aux futures démarches paysagères et environnementales.

**Décision** : Le Conseil municipal, **APPROUVE** cette charte et **AUTORISE** Madame le Maire à signer la déclaration d'engagement s'y rapportant.

<b>QUESTION N° 7</b>	<b>Défense des activités de pastoralisme face aux attaques du loup</b>
----------------------	--

**Exposé :**

Madame le Maire expose, suite au courrier de l'A.M.D, la situation très sensible liée à la présence du loup dans de nombreuses communes du département de la Drôme, sujet évoqué lors du congrès départemental des maires à NYONS.

Depuis quelques mois, des collectivités locales du grand Sud Est (PACA et Auvergne-Rhône-Alpes) se sont constitués en association sous le nom de Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales (USAPR), afin d'exprimer leur soutien aux éleveurs et également alerter, mobiliser, les pouvoirs publics sur cette situation intenable.

Aussi, suite au congrès département de Nyons, l'Association des Maires et Présidents de Communautés de la Drôme consciente de la détresse des éleveurs, a décidé de soutenir l'USAPR. « L'ultime appel pour la défense de l'élevage de plein air » validé par l'ensemble du monde syndical agricole, quelle que soit sa sensibilité, ainsi que la contribution de l'USAPR au « plan national d'actions 2018-2023 » permet de prendre toute la mesure des enjeux ;

La question du loup ne concerne pas exclusivement les communes rurales ; c'est une question qui engage l'avenir de nos territoires. L'objectif n'est, évidemment, pas l'éradication de cette espèce. Il s'agit tout simplement de permettre la survie de savoir-faire ancestraux en matière agricole et en matière d'aménagement du territoire dans nos communes. **Il importe d'inverser rapidement la tendance : défendre, en priorité, les activités humaines.**



Le Conseil municipal,

- APPORTE son soutien à l'appel de l'UNION POUR LA SAUVEGARDE DES ACTIVITES PASTORALES (USAPR),
- PREND ACTE de la gravité de la situation quant à la survie des activités d'élevage dans les communes drômoises alors que le « plan loup 2018-2023 » est en cours d'élaboration ;
- RAPPELLE que l'objectif de cette démarche n'est pas l'éradication de l'espèce loup mais d'inverser rapidement la tendance en défendant, en priorité, les activités humaines.

III – AUTRES AFFAIRES

**QUESTION N° 8 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MADAME LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les décisions qu'elle a prises en application de l'article L2122-22 du Code général des Collectivités territoriales sont les suivantes :

**Décision 2018.01** - Le marché N° 2018TR04130001 relatif au lot 1 pour l'aménagement de la RN 7 dans la traverse du village – tranche 2 est attribué au groupement d'entreprises EIFFAGE ROUTE CENTRE EST/BOISSET TP quartier les Jonquettes BP 308 26503 BOURG LES VALENCE pour un montant de 371 552.83 € HT.

**Décision 2018.02** - Le marché N° 2018TR04130003 relatif au lot 3 pour l'aménagement de la RN 7 dans la traverse du village – tranche 2 est attribué au groupement d'entreprises SOLS VALLEE DU RHONE/LAQUET ZA de Fiancey – 202 rue des entrepreneurs 26250 LIVRON SUR DROME pour un montant de 174 834.13 € HT.

**Décision 2018.03** - Le marché N° 2018TR04130005 relatif au lot 5 pour l'aménagement de la RN 7 dans la traverse du village – tranche 2 est attribué à BOISSET TP 445 Route de tain 26600 CHANOS CURSON pour un montant de 180 274.99 € HT.

**Décision 2018.04** - Le marché N° 2018TR04130006 relatif au lot 6 pour l'aménagement de la RN 7 dans la traverse du village – tranche 2 est attribué à EIFFAGE ENERGIE INFRASTRUCTURES RHONE ALPES Agence Drome Ardèche 4 RUE Gaspard Monge 26500 BOURG LES VALENCE pour un montant de 8 939.56 € HT

**QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire :

- ✧ Informe du début des travaux de la RN 7 et précise le déroulé du chantier d'une durée d'environ 5 mois, la partie sud nécessitant une réhabilitation des réseaux. Une déviation pendant la période de travaux sur chaussée est envisagée entre le mois d'avril et Mai, période et conditions qui sont à affiner avec les entreprises. Une réunion publique de présentation aux riverains et commerçants aura lieu le lundi 22 Janvier à 18 H 00 pour les riverains et 19 H 00 pour les commerçants.

- ✧ Concernant la construction du bâtiment de commerce et bureaux les travaux ont débuté

Monsieur ROUX Daniel :

- ✧ Infos sur les travaux de l'avenue du Rhône qui se terminent. Des travaux de voirie (entretien) et pose d'une glissière de sécurité en bois sur environ 30 mètres à l'ouest de la rue des moulins vont avoir lieu prochainement.

Monsieur PIZIEUX Marc :

Dates à retenir :

- 16/01 remise ceinture noire au Judo
- 19/01 Assemblée générale du Comité de jumelage
- 20/01 Loto de l'Amicale Laïque 18 H
- 04/02 Loto de l'Amicale Laïque de LA ROCHE DE GLUN 14 H
- 18/02 Loto des anciens combattants 14 H

Madame POUILLY Isabelle :

- ✧ Il y a eu beaucoup de participants au spectacle de fin d'année offert aux enfants des écoles le 16 Décembre. Elle tient à remercier le Comité des fêtes ainsi que les élus qui par leur aide ont permis une bonne organisation de cette manifestation.

Madame CHASTAGNIER isabelle :

- ✧ Présente les journées de l'autonomie et de l'habitat qui seront organisées en 4 lieux sur le Département (au cours desquelles
  - des conseils et des aides pour adapter son logement
  - des informations sur les services d'aides à domicile
  - des stands de professionnels et d'associations
  - des ateliers et mini conférences sur l'habitat, la cohabitation intergénérationnelle, les activités physiques adaptées...
  - ainsi qu'une conférence animée par le Sociologue Michel BILLE à 14 H 00

seront apportées aux seniors et leurs familles. Pour notre secteur elle aura lieu le Jeudi 8 février 2018 à l'espace EDEN à MERCUROL

Madame CASTELLO Christel :

- ✧ Réunion préparation newsletter le 13/2 à 18 H 30
- ✧ Réunion préparation course le 16/01 à 18 H 30
- ✧ Rencontre association ACC26 pour la course le 06/02 à 18 h 00

Madame METERY Véronique :

- ✧ Signale qu'il n'y a pas d'abri bus sur l'arrêt avenue des Cévennes (ouest) ce qui pose problème en cas de mauvais temps. Il y a un manque de place pour en installer un, voir pour décaler l'arrêt vers l'îlot de propreté.

Monsieur TOURET Patrick :

- ✧ Fait état du problème de débordement des points d'apports volontaires et ordures ménagères en période de fêtes de fin d'année – peut-être un manque d'organisation du service collecteur.

Fin de la séance : 20 H 45

Prochain conseil : Lundi 26 Février à 19 H 30

La secrétaire de séance,

Christel CASTELLO

